

Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 25, No 29

22 juillet 1970

SYSTÈME DE VÉRIFICATION DES PRIX DE VENTE

La Commission des prix et des revenus a mis en place un système de vérification régulière auquel sont effectivement soumis les plus grands magasins de détail du Canada.

Le régime a été institué par le personnel de la Commission, en consultation avec le Conseil des détaillants du Canada. De hauts fonctionnaires prêtés à la Commission par *Molson Industries Ltd.*, *Union Carbide of Canada Ltd.* et le Bureau fédéral de la statistique sont chargés de faire fonctionner le système de surveillance, et de veiller à ce que les grandes compagnies respectent les critères et les directives formulées et acceptées à la Conférence nationale sur la stabilité des prix qui a eu lieu à Ottawa en février dernier.

Les chaînes canadiennes de marchés d'alimentation et de vente en gros de denrées alimentaires comme les magasins *A & P*, *Canada Safeway*, *Dominion Stores*, *Loblaw Groceterias*, *M. Loeb Ltd.*,

Oshawa Wholesale Ltd., *Steinberg* et *Supervalu Food Stores* transmettent tous les mois des rapports à la Commission.

En plus des supermarchés, les magasins à rayons, les magasins de variétés et les magasins à rabais envoient tous les mois des données à la Commission. Nous recevons maintenant des renseignements, de façon systématique, de *Allied Towers*, *Canadian Tire*, *T. Eaton Co.*, *Hudson's Bay Co.*, *Kresgees* et *K. Marts*, *Simpsons-Sears*, *Woodwards*, *Woolworths* et *Woolco*, *Zellers*, *Robert Simpson Co.* et *Miracle Mart*.

Ces magasins représentent un échantillonnage du gros et du détail au Canada, et possèdent des succursales dans presque toutes les régions du pays. La Commission s'intéresse aussi, il va sans dire, aux prix qui ont cours dans d'autres magasins, mais le peu de temps et de personnel dont elle dispose ne lui permettent pas d'obtenir des rapports détaillés de chacun des milliers de débouchés de détail qui existent au Canada.

La Commission a organisé ce système de rapports détaillés parce qu'elle se rend compte que le consommateur canadien moyen consacre une forte proportion de son revenu à l'alimentation, au logement et aux objets personnels. Les consommateurs se préoccupent à juste titre des prix qui se pratiquent dans ces secteurs et ont parfaitement raison de s'attendre que la Commission ait un système efficace pour surveiller ces produits.

Des représentants de la Commission ont rencontré des membres du Conseil des détaillants du Canada afin de trouver le moyen le plus efficace d'obtenir des renseignements à jour sur les prix et les majorations de prix. Ils ont parcouru le Canada et eu des discussions détaillées avec un grand nombre des principaux hommes d'affaires du domaine du commerce de gros et de détail. La Commission est maintenant convaincue que les détaillants se rendent compte, dans l'ensemble, de l'importance de

SOMMAIRE

Système de vérification des prix de vente..	1
Ottawa reçoit le prince Charles	3
Les sports à Terre des Hommes	3
La sécurité sur l'eau	4
Création d'un Institut des transports guidés	4
Nouvel édifice pour les Affaires extérieures	5
La Cie de construction Campeau en France..	6
Nominations diplomatiques	7
Nouveau Centre de la faune en Ontario	7
La collection aéronautique s'enrichit	8
Accord canado-américain sur le transport ..	8

contenir efficacement les prix. Ils ont pleinement consenti à appuyer le programme.

Grâce à ses réunions, nous avons pu établir un système de rapports mensuels qui permet aux magasins que nous avons énumérés ci-dessus de fournir à la Commission des renseignements détaillés sur les marges de prix. Cette collaboration va au-delà des engagements consentis lors de la Conférence nationale sur la stabilité des prix, qui a ensuite été sanctionnée par les premiers ministres des provinces.

La déclaration qui a clôturé cette Conférence précisait, en ce qui concerne le commerce de gros et de détail:

"Le secteur des marchandises générales des entreprises de gros et de détail s'engagerait, dans ses politiques de détermination des prix en 1970, à ne pas accroître les majorations initiales de diverses catégories de marchandises à moins que le profit réalisé par dollar de vente ne fléchisse au-dessous de celui de la période de base. En pareil cas, la hausse des majorations initiales serait seulement suffisante pour rétablir le niveau de rendement à celui de la période de base.

"Le secteur des détaillants en épicerie, dans la détermination de sa politique de prix au cours de 1970, s'engagerait à ne pas accroître les majorations initiales à moins que le profit réalisé par dollar de vente, calculé d'après les volumes de vente de l'ensemble de leurs opérations, ne baisse au-dessous de celui de la période de base. En pareil cas, la hausse des majorations serait seulement suffisante pour rétablir le niveau de rendement à celui de la période de base."

SURVEILLANCE EFFICACE

Pour plus d'efficacité, la Commission a demandé aux supermarchés, aux magasins de variétés, aux magasins de vente à rabais et aux magasins à rayons de lui fournir des renseignements depuis le début de 1969 et pour chaque mois de 1970. Elle fait maintenant l'analyse de cette information tous les mois et, si elle constate que les majorations initiales excèdent celles de 1969, elle prie la compagnie en cause de réduire cette marge, c'est-à-dire son profit brut, après avoir considéré les accroissements de dépenses justifiées survenus depuis 1969. Des exemples de surcroît de dépenses qui se retrouvent dans toute l'industrie sont ceux de la main-d'oeuvre et des salaires, du coût des emprunts pour financer l'expansion, des frais de transport et de distribution.

Un motif évident d'augmentation du prix d'un produit est celui d'une hausse du prix que le fabricant ou le conditionneur impose au magasin.

Les supermarchés, les magasins à rayons, les magasins à rabais et les magasins de variétés fourniront à la Commission, sur demande, des renseignements plus détaillés sur le prix de tout produit particulier qu'elle voudrait examiner de plus près. Elle est parvenue à ce résultat en établissant, dans tout le commerce de détail du Canada, un réseau de con-

tacts qui lui permet de trouver immédiatement la raison de l'augmentation d'un produit en particulier.

La Commission peut ensuite retracer la hausse depuis le fabricant ou le conditionneur afin de s'assurer qu'elle reste conforme aux critères établis à l'intention de fabricants. Elle peut, en outre, effectuer une vérification immédiate auprès des supermarchés, des magasins à rayons, des magasins à rabais et des magasins de variétés de tout le Canada et vérifier s'ils n'augmentent pas leurs marges bénéficiaires ou leur profit brut au-delà de ces lignes de démarcation reconnues.

Grâce au régime de surveillance du commerce de détail, certaines augmentations de prix ont été contremandées mais, ce qui est encore plus important, les manufacturiers, les conditionneurs, les supermarchés, les magasins à rayons, les magasins de vente à rabais et les magasins de variétés sont bien plus conscients que toute hausse de prix qu'ils veulent reporter sur les consommateurs doit rester clairement en dedans des normes relatives à leur propre secteur de l'industrie.

EFFETS BÉNÉFIQUES

Si la Commission des prix et des revenus ne peut évidemment s'arroger le mérite de la baisse de l'indice des prix à la consommation en mai, son activité aide énormément à freiner les prix et les marges de profit. Elle sait que de nombreuses compagnies canadiennes absorbent au moins une partie des augmentations de coûts afin de s'en tenir aux critères et de comprimer les hausses de prix. Elle en relève des exemples dans les industries de denrées alimentaires, de même que dans un certain nombre d'autres domaines comme le lait, les articles de voyage, les teintures, les cuisinières, les machines à laver, les contenants de verre, certains produits chimiques et produits de l'acier, le cuivre, l'aluminium, les plastiques et l'entreposage frigorifique. Même le prix des cartes marines publiées par le Gouvernement fédéral a été ramené de deux à un dollar conformément au programme de compression des prix.

La Commission a reçu bien des communications au sujet des prix de denrées spécifiques. Elle a approfondi chaque cas quand il lui a semblé qu'il y avait eu augmentation du prix d'un produit qui est normalement considéré comme essentiel.

Un large éventail de produits, entre autres le pain, le lait, les aliments conditionnés, les huiles comestibles, les pneus de caoutchouc, le ciment, les contenants de fer-blanc, les billets d'avion, le tarif marchandises, le cuivre, les coûts de la construction, le café, les lames de rasoir, les papiers fins, les services de photocopie et les essences pour avion font présentement l'objet de révisions approfondies. Des révisions poussées ont déjà été effectuées et publiées dans le cas des produits de l'acier, y compris les contenants de fer-blanc et de verre. Depuis le 1er mars dernier, environ 40 autres examens plus ou moins complexes ont également été achevés.

OTTAWA REÇOIT LE PRINCE CHARLES



Invité d'honneur à un bal donné en la résidence du gouverneur général, le prince Charles est ici en compagnie de Mlle Julie Maloney, "Miss Canada 1969".

Le prince Charles, 21 ans, héritier du Trône britannique, a passé trois jours mouvementés dans la capitale du Canada, au début de juillet, avant d'aller rejoindre la reine Élisabeth, le prince Philippe et la princesse Anne à Frobisher Bay, sur l'île de Baffin, le 5 juillet, pour participer aux fêtes du centenaire des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba.

A sa descente d'avion à l'aéroport d'Uplands, au début de la soirée du 2 juillet, le prince a été reçu par le gouverneur général, M. Roland Michener, qui l'a conduit immédiatement à sa résidence. Plus tard, le prince s'est joint aux 23,000 spectateurs qui assistaient à la partie de football où l'équipe canadienne *All-Star* a défait les détenteurs de la coupe Grey pour 1969, les *Rough Riders* d'Ottawa, au compte de 35 à 14. A la fin de la partie, l'invité royal a présenté aux gagnants le Trophée canadien permanent.

Le lendemain matin, le prince a planté un chêne sur les terrains de la résidence du gouverneur général. Plus tard, en compagnie de ses guides, le sénateur Paul Martin, président du Sénat, et M. Lucien Lamoureux, président de la Chambre des communes, il a visité les édifices du Parlement et rencontré le premier ministre Trudeau et les membres de son Cabinet. Au Cercle national des journalistes, il a causé brièvement avec les membres, qui lui ont remis une *Histoire du journalisme canadien*.

L'après-midi, le prince Charles a pris part à une *garden-party* dans le parc de la résidence du gouverneur général, se mêlant à la foule des quelque 800 invités, y compris des sénateurs, des députés et des représentants du corps diplomatique.

Le soir il a été l'invité d'honneur au bal du gouverneur général, qui réunissait une foule de jeunes Canadiens, dont Mlle Julie Maloney, "Miss Canada 1969," et la championne de ski Betsy Clifford.

Le prince Charles, au cours de cette lourde journée, avait réussi à jouer quelques manches de tennis dans un match double avec le gouverneur général Michener, M. Esmond Butler et le capitaine Paul Goineau, membres du personnel vice-royal.

Avant de quitter la capitale, le jour suivant, le prince a visité un camp scout près d'Eganville (Ontario). En revenant à Ottawa, il a lui-même piloté l'hélicoptère.

Le gouverneur général et madame Michener ont accompagné le prince Charles quand il a quitté Ottawa, l'après-midi, à bord d'un avion *Yukon* pour se rendre à Frobisher Bay.

LES SPORTS À TERRE DES HOMMES

Tous les aménagements prévus par la ville de Montréal pour les Jeux olympiques d'été de 1976, dont celle-ci vient de se voir confier l'organisation, sont exposés en détail aux visiteurs du pavillon des Sports de Terre des Hommes, section olympique.

On peut y voir toute l'infrastructure nécessaire sous forme de maquettes, de cartes et de photographies: stades, terrains de jeux, piscines, réseau de transports, et tout ce qui sera utile aux athlètes attendus des quatre coins du monde.

Les espoirs que place le Canada dans cette compétition internationale sont, de leur côté, mis en

évidence par une série de portraits d'athlètes tels que Debby Brill, Bruce Simpson, George Puce, Yves Landry, Dorothy Lindstone, Ralph Hutton, Colette Duhamel et Jerry Hirose. En outre, on pourra suivre sur des écrans de télévision des films tournés en 1964 et 1968 respectivement aux Jeux olympiques d'été de Tokyo et de Mexico.

Toujours dans la section olympique, les visiteurs sont invités à tester leur habileté selon des standards reconnus au Canada, et des médailles ou citations seront décernées aux meilleurs.

Dans la section des sports d'hiver, les visiteurs ont accès à une plate-forme rotative simulant un parcours de slalom, et les amateurs pourront manoeuvrer à leur choix dans le style de Jean-Claude Killy ou celui de Nancy Greene....

La section Hockey est, elle aussi, de retour, et des joueurs étoiles de la Ligue nationale y effectuent comme précédemment des démonstrations de lancer et aux buts.

Toute nouvelle celle-là, une section est, cette année, entièrement dévolue aux démonstrations et à la participation du public. On y voit du judo, de la boxe, du karaté, de l'escrime et de la gymnastique. Pour leur part, les visiteurs sont conviés à se livrer aux plaisirs du ping-pong, du tennis, du tir à l'arc, des poids et haltères, du football, du badminton, du basket-ball, du volley-ball, de la trampoline et de la crosse.

Une autre section également inédite, est consacrée à la "science du sport". On y voit de quelle manière la science et la technique conjuguées ont mené à la création d'équipements de sports plus efficaces et plus sûrs.

On trouve encore dans le pavillon bien d'autres éléments nouveaux susceptibles d'intéresser tous les sportifs.

LA SÉCURITÉ SUR L'EAU

Le ministère des Transports du Canada, de concert avec les associations de constructeurs de bateaux de plaisance du Canada et des États-Unis, a dirigé récemment à Picton (Ontario) les premiers essais canado-américains afin d'établir des normes de sécurité pour ce qui est de la propulsion d'embarcations de dimensions variées.

Le Service d'inspection de navires à vapeur du ministère dirige des essais canadiens semblables depuis 1957, mais les États-Unis participent à ces essais pour la première fois cette année.

Des pilotes professionnels conduisent les embarcations à vitesse maximale dans une série de manoeuvres extrêmes. Au moyen d'instruments, des observateurs expérimentés vérifient la vitesse des embarcations qui sont propulsées par des moteurs de différentes grosseurs. Une quarantaine d'embarcations, depuis l'embarcation de 12 pieds à moteur hors-bord, transportable sur le toit d'une auto, jusqu'aux vedettes de 20 pieds, à moteur intérieur,

sont inscrites au programme. Les vitesses atteintes vont de 20 à 60 m/h. Un matériel électronique spécial sert à mesurer et enregistrer leurs caractéristiques de fonctionnement au cours des violentes manoeuvres.

L'équipe d'évaluation comprend plus de 40 spécialistes en ce domaine, soit des représentants du ministère des Transports, de celui de l'Industrie et du Commerce, de l'*Allied Boating of Canada*, de la *Boating Industry Association* des États-Unis, ainsi que de la Garde côtière américaine. Certaines de ces personnes sont venues d'endroits aussi éloignés que le Texas et la Floride.

Les résultats aideront le Service d'inspection des navires à vapeur à perfectionner les formules de calcul qu'il utilise pour établir la sécurité des limites de puissance recommandées pour les embarcations canadiennes à moteur hors-bord.

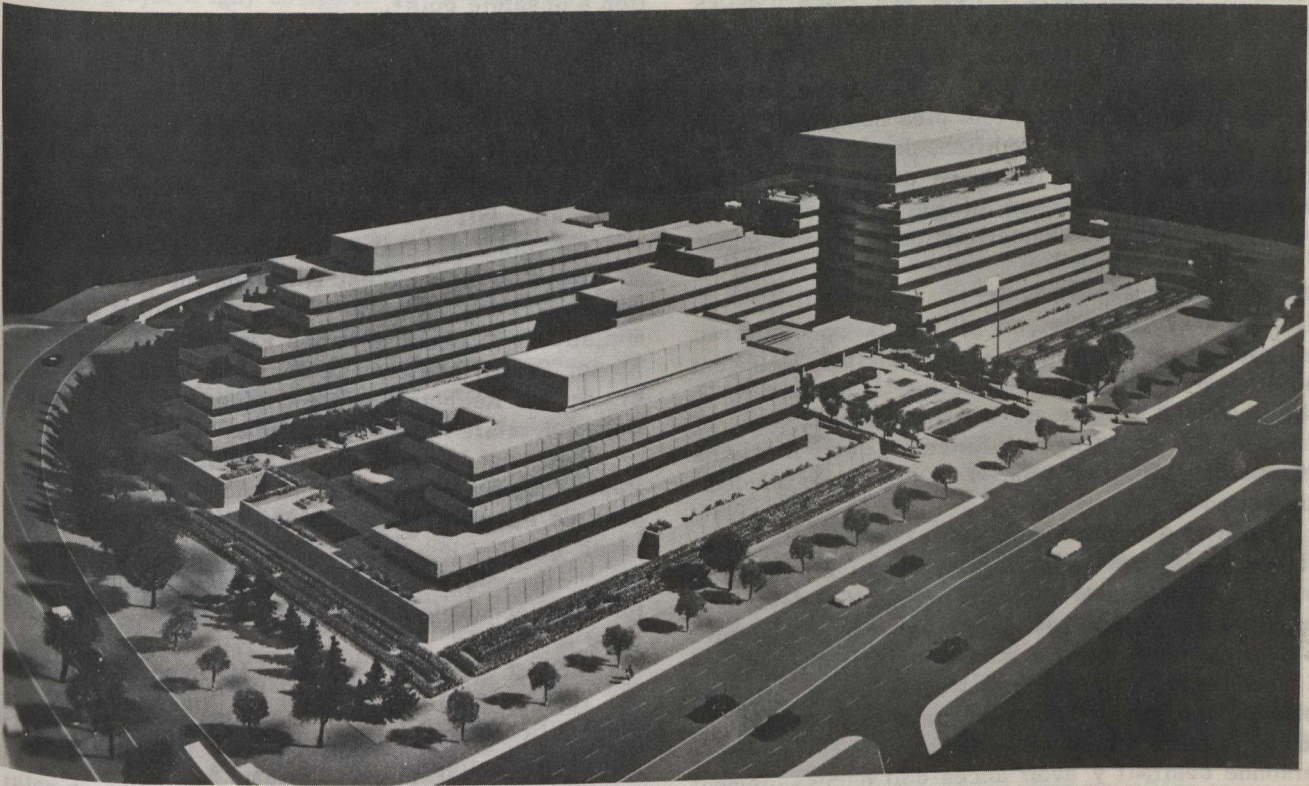
CRÉATION D'UN INSTITUT DES TRANSPORTS GUIDÉS

Le ministre des Transports, M. Don Janieson, a annoncé que le Gouvernement fédéral collaborait avec le National-Canadien, le Pacifique-Canadien et l'Université Queen's en vue de la création, à Kingston (Ontario), d'un Institut canadien des transports de surface à guidage. L'Institut constituera un centre de recherches sur les chemins de fer et sur de nouvelles formes de transport guidé, telles que les véhicules à coussin d'air sur rail.

L'Institut sera, à ses débuts, financé par des subventions annuelles totalisant \$300,000 qui proviendront, à parts égales, du National-Canadien, du Pacifique-Canadien et du Gouvernement fédéral. Pour sa part, l'Université Queen's fournira à l'Institut les locaux et les laboratoires nécessaires et y détachera quelques membres de son corps enseignant pour participer aux recherches effectuées, aide qui sera particulièrement précieuse pour l'Institut, dont les recherches nécessiteront la mise en commun des connaissances de disciplines multiples. A ces compétences théoriques des professeurs de l'Université viendront s'ajouter les compétences professionnelles que le Gouvernement fédéral et les laboratoires des deux grandes compagnies ferroviaires pourront, au besoin, mettre à la disposition de l'Institut, par l'affectation à Kingston, pour une certaine période, de membres de leur personnel.

Le ministre des Transports a également souligné le fait que la création de l'Institut avec la collaboration de l'Université Queen's y attirera de jeunes chercheurs et permettra, par le fait même, d'accroître le nombre des spécialistes en matière de transports au Canada. M. Jamieson a ajouté que le résultat des recherches menées par l'Institut sera mis à la disposition de tous les secteurs des transports, qu'ils s'occupent d'exploitation ou de fabrication. Au besoin même, l'Institut pourra entreprendre, sous contrat, des recherches pour le compte des entreprises de transport.

NOUVEL ÉDIFICE POUR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES



Pour ce qui semble être la première fois dans l'histoire du ministère des Affaires extérieures, tous les services de l'administration centrale de cet organisme gouvernemental seront bientôt réunis sous un même toit. En effet, le ministère des Travaux publics a entrepris, en juin, la construction de l'édifice de l'administration centrale des Affaires extérieures.

Le nouvel édifice, formé de quatre éléments distincts reliés entre eux, aura plus d'un million de pieds carrés. En fait, on décrit la superficie totale brute comme étant de 1,080,000 pieds carrés, y compris deux niveaux de stationnement.

En ce monde où la construction d'immeubles à bureaux se fait presque exclusivement en hauteur, afin de dégager l'espace de terrain qui devient dans les centres-villes une commodité des plus rares, pour ne pas dire inexistante, il est réconfortant de retrouver un édifice de plus d'un million de pieds carrés dont le sommet n'atteindra une hauteur de pas plus de dix étages au dessus du sol.

PLAN SYMBOLIQUE

Les concepteurs de l'édifice, les architectes Webb, Zerafa-Menkes, de Toronto, ont voulu que leur édifice inspire un sentiment de fierté aux Canadiens qui le verront ou qui y travailleront. Ils ont également voulu offrir aux visiteurs étrangers un visage de notre jeune pays prenant son essor vers un deuxième centenaire.

Deux thèmes bien distincts ont permis aux architectes d'atteindre ce double but. Le thème principal se retrouve dans la forme sculpturale du grand

ensemble. Cette forme offre un coup d'oeil varié et changeant au passant tout en retenant la délicate échelle de proportion des différents éléments de l'ensemble entre eux. Les concepteurs ont également réussi à conserver une subtile affinité de l'être humain vis-à-vis ce vaste ensemble d'immeubles. Le second thème donné à l'ensemble est évident dans les lignes horizontales du dessin des murs extérieurs. Ces lignes hardies, constantes et continues, nuancées d'une légère teinte bronzée font respirer au grand ensemble, un air de tranquillité, de calme dignité et d'élégance naturelle.

L'édifice est fondamentalement horizontal et comprend quatre éléments rattachés, intimement reliés et plastiquement articulés. La construction se fera en deux étapes. On érigera d'abord la tour principale de 10 étages et l'élément de conférence-auditorium. Les autres parties du grand ensemble qui doivent servir d'immeuble à bureaux polyvalent auront une hauteur de sept, quatre et cinq étages respectivement, seront construits en deuxième étape et on prévoit qu'on pourra y emménager en avril 1973.

L'édifice a été conçu en vue de son occupation définitive par le ministère des Affaires extérieures dans le cadre d'un programme d'expansion échelonné sur les 20 prochaines années. Les présents besoins de locaux du ministère ne dictent pas l'occupation de tous les éléments de l'édifice. Certaines parties seront donc occupées, à court terme, par d'autres ministères dont le rôle s'apparente à celui des Affaires extérieures.

SITUATION

L'édifice des Affaires extérieures sera situé sur la promenade Sussex, juste à l'est des voies d'accès du pont Macdonald-Cartier qui relie Ottawa et Hull. L'hôtel de ville d'Ottawa, sur l'Île Verte, se trouve à quelques centaines de verges à l'est du grand ensemble, sur la rivière Rideau, tout près des pittoresques chutes Rideau. Face à l'édifice, de l'autre côté, se trouve Earncliffe, la résidence officielle du haut-commissaire de la Grande-Bretagne au Canada et, tout à côté, l'immeuble du Conseil national de recherches.

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Citons parmi les services et locaux spéciaux: au rez-de-chaussée, le hall d'entrée principal, l'élément conférence-auditorium, la direction du protocole, la bibliothèque d'histoire, le bureau des passeports et la cafétéria. Aux étages inférieurs seront localisés les services de production et le centre de télécommunications.

Le hall d'entrée a été conçu comme le pivot de tout ce grand ensemble. De l'entrée principale, donnant sur la promenade Sussex, le visiteur devra traverser un espace en gradins paysagers pour emprunter un passage couvert qui le mènera au hall d'entrée, de là tous les éléments du grand ensemble seront à sa portée. Pour des raisons de sécurité et aussi de commodité, l'édifice est conçu de façon à ce que toute personne désirant y avoir accès doit nécessairement emprunter le hall d'entrée. Les délégations étrangères assistant à des conférences internationales pourront être accueillies dans le hall d'entrée pour ensuite se rendre directement à la grande salle de conférence située au rez-de-chaussée. Cette grande salle de conférence, doublée d'un auditorium, a été conçue comme un des éléments des plus utiles du grand ensemble. Son usage ne sera pas limité aux besoins du ministère mais on mettra ces services à la disposition des autres ministères et organismes gouvernementaux. Le premier rôle de ce centre de conférence, celui de servir de théâtre à des conférences internationales de moindre envergure, exigera l'installation d'équipement de traduction simultanée. On installera également un éclairage spécial pour répondre aux besoins de la télévision ainsi qu'un système des plus complets d'appareils audio-visuels.

Les deux adjudicataires, *The Foundation Company of Canada* et *Janin Building and Civil Works Limited*, de Toronto prévoient qu'on pourra emménager dans la tour principale vers la fin de 1971 ou au début de 1972.

LA CIE DE CONSTRUCTION CAMPEAU EN FRANCE

Le ministre de l'Industrie et du Commerce du Gouvernement canadien, M. Jean-Luc Pepin et M. Robert André Vivien, secrétaire d'État français au logement, ont inauguré officiellement, le mois dernier, la première réalisation d'une société à capitaux

franco-canadiens, créée pour promouvoir l'utilisation en France des techniques canadiennes de construction à ossature bois¹.

Situé dans la vallée de la Bièvre, le "Parc des Érables" — tel est son nom — est situé à environ 20 kilomètres de Paris.

Pour marquer cet événement, les deux ministres ont planté un érable dont la feuille est l'emblème national canadien, en utilisant symboliquement deux pelles d'argent.

En plus de cette rencontre avec M. Vivien, M. Jean-Luc Pepin s'est entretenu au cours de son séjour à Paris avec M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'Économie et des Finances, M. François-Xavier Ortoli, ministre du Développement industriel et de la Recherche scientifique, et M. Jacques Duhamel, ministre de l'Agriculture.

Évoquant le projet d'Igny réalisé par une société franco-canadienne, la Société anonyme Dumez-Campeau de Paris, M. Jean-Luc Pepin a déclaré qu'il espérait que les résultats de cet effort conjoint ouvriraient la voie à de nouveaux développements des relations économiques et commerciales entre la France et le Canada.

"C'est pour moi", a ajouté M. Pepin, "un exemple typique de la façon dont le Gouvernement peut aider efficacement à créer le climat propice qui permettra à l'entreprise privée de se lancer dans une expérience nouvelle et audacieuse comportant naturellement une part de risques."

LE PROJET DUMEZ-CAMPEAU

Le ministre canadien, a fait un rapide historique du projet Dumez-Campeau. C'est en 1967 qu'une mission française de spécialistes du domaine de la construction et du logement s'est rendue au Canada sous les auspices du ministère canadien de l'Industrie et du Commerce. Ayant été favorablement impressionnée par ce qu'elle avait pu voir des procédés canadiens de construction à ossature bois, ses membres favorisèrent la réalisation d'un projet pilote d'une centaine de maisons.

Celles-ci devaient être construites par une entreprise française en collaboration avec une société canadienne. A la suite d'études complémentaires approfondies comprenant notamment une mission particulière canadienne en France en 1968 et des consultations auprès de la Société centrale d'hypothèques et de logement et de l'Association canadienne des entrepreneurs d'habitation, le ministère canadien de l'Industrie et du Commerce a entrepris des négociations avec le Gouvernement français, et décidé d'accorder son appui à ce projet.

Dans une deuxième phase, il a fallu trouver, d'une part un partenaire français susceptible d'être intéressé par cette entreprise commune et, d'autre part, une société canadienne, qui ait l'expérience indispensable en matière de construction de maisons individuelles. Le résultat de ces recherches fut la création de la Société Dumez-Campeau, filiale con-

jointe de la Société Dumez de Paris et de la Compagnie Campeau, d'Ottawa.

Le projet d'Igny comporte 114 maisons dont six ont déjà été construites. L'une d'entre elles, La Maison X-Ray, a été spécialement réalisée à l'intention des architectes et des entrepreneurs afin qu'ils puissent se rendre compte des détails de la technique originale employée pour construire des maisons à ossature bois.

Cet accord entre la Société française Dumez et la Société canadienne Campeau n'est d'ailleurs pas le seul du genre dans les relations entre la France et le Canada; des accords se sont développés au cours des dernières années et on en trouve maintenant un bon nombre touchant à peu près tous les domaines de l'industrie, du commerce et des services.

(Voir le Bulletin hebdomadaire canadien, Vol. 24, No 30, du 23 juillet 1969, p. 6)

NOMINATIONS DIPLOMATIQUES

Monsieur Mitchell Sharp, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé que les agents supérieurs du ministère des Affaires extérieures et du ministère de l'Industrie et du Commerce dont les noms suivent ont été nommés chefs de mission du Canada à l'étranger:

M. Alfred P. Bissonnet, ambassadeur en Indonésie, a été nommé ambassadeur du Canada en Argentine et succédera ainsi à M. Robert Choquette. M. Bissonnet est un ancien directeur du Service des commissaires du commerce.

M. Kenneth C. Brown, sous-chef de la Direction des affaires européennes du ministère des Affaires extérieures, a été nommé ambassadeur du Canada à Cuba et ainsi remplacera M. Léon Mayrand.

M. Pierre Charpentier, qui était au cours de la dernière année scolaire détaché auprès de l'Université Laval par le ministère des Affaires extérieures, a été nommé ambassadeur du Canada au Pérou et en Bolivie. Il remplacera M. François Houde.

M. W. Thomas Delworth, de la Direction des affaires d'Extrême-Orient au ministère des Affaires extérieures, a été nommé ambassadeur du Canada en Indonésie et remplacera ainsi M. A. Bissonnet.

M. John A. Dougan, présentement haut commissaire du Canada en Guyane, a été nommé haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande et remplacera ainsi M. R.M. Macdonnell.

M. Sidney A. Freifeld, qui fut récemment chargé d'affaires a.i. de l'ambassade du Canada à Montevideo, a été nommé ambassadeur en Colombie et remplacera ainsi M. J.H. Cleveland.

M. François-Xavier Houde, présentement ambassadeur du Canada au Pérou et en Bolivie, a été nommé consul général à Boston et remplacera ainsi M. S.D. Hemsley.

M. Ronald M. Macdonnell, présentement haut commissaire du Canada en Nouvelle-Zélande, a été nommé haut commissaire du Canada au Ceylan; il remplacera M. John Timmerman.

M. Allan S. McGill, présentement adjoint principal du ministère auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a été nommé haut commissaire du Canada au Nigéria et succédera ainsi à M. Paul Malone.

M. Donald S. McPhail, chef de la Direction de la politique commerciale du ministère des Affaires extérieures, a été nommé ambassadeur du Canada au Venezuela et remplacera ainsi M. Bruce I. Rankin.

M. Bruce Rankin, présentement ambassadeur du Canada au Venezuela et en République Dominicaine, a été nommé consul général à New York et remplacera M. R.G.C. Smith. M. Rankin, a été haut fonctionnaire du Service des délégués commerciaux.

M. John A. Stiles, ministre (affaires commerciales) à l'ambassade du Canada à Tokyo, a été nommé haut commissaire du Canada en Guyane et remplacera ainsi M. John Dougan. M. Stiles a été haut fonctionnaire du Service des délégués commerciaux.

M. Paul Malone, présentement haut commissaire du Canada au Nigéria, a été nommé représentant du ministère des Affaires extérieures au sein du personnel de direction du Collège de la Défense nationale à Kingston (Ontario).

NOUVEAU CENTRE DE LA FAUNE EN ONTARIO

"La survie de l'homme dans un milieu convenant à l'homme ne sera assurée que si les êtres humains comprennent la base écologique de leur existence", a déclaré récemment M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, lors de l'inauguration du centre Wye Marsh, administré par le Service canadien de la faune, une division du ministère de M. Chrétien.

"Ce centre a été créé," a ajouté le ministre, "pour répondre au besoin d'une plus grande compréhension de l'écologie par le public, l'écologie étant la science des relations entre les êtres vivants et leur milieu." Il s'agit du premier d'une série de centres de ce genre qui serviront à interpréter les différentes régions du Canada. A Wye Marsh, des naturalistes expliqueront comment l'homme a changé le marais et la forêt de bois dur qui l'entoure. Ils aideront également les visiteurs à regarder et à comprendre la nature à l'état sauvage.

DESCRIPTION DU CENTRE

Situé à quatre milles à l'est de Midland, Ontario, sur la baie Georgienne, le Centre est un immeuble de brique et de verre à un seul étage, contenant une salle d'exposition, un théâtre et des ateliers de travail. L'édifice et l'aménagement paysagiste ont coûté environ \$500,000. Les 2,500 acres de bois et de marais sont en grande partie la propriété du ministère des Terres et Forêts de l'Ontario; la division Pêche et Faune de ce ministère se propose d'aménager le secteur pour en faire un endroit de chasse au gibier à plume des hautes terres et au gibier aquatique.

ENVIRONNEMENT

Après la cérémonie d'inauguration, les visiteurs furent initiés au programme régulier qui sera offert au public, jusqu'à la fête du Travail, y compris des films sur la vie des marais et la conservation, des éléments d'exposition comme des aquariums, et des arrangements illustrant l'utilisation du sol, la vie des plantes et des oiseaux aquatiques. A l'entrée de la salle, un écran de télévision privée leur offrit des gros plans de l'activité de la faune.

A l'extérieur, ils explorèrent quelques-uns des sentiers, seuls ou avec des naturalistes qui leur fournirent des informations de première main sur les plantes et les animaux de l'endroit. Cette promenade d'étude se situe au coeur du programme d'interprétation du Service canadien de la faune, lequel néglige les "gadgets" pour éviter de gêner le véritable spectacle, la nature. Une fenêtre permettant de voir sous l'eau est actuellement en construction. On érigea également une tour d'observation et un long trottoir à travers le marais.

Le Centre préparera des programmes spéciaux répondant aux besoins de groupes particuliers, comme les écoliers, les écrivains spécialistes du plein air ou les cercles de naturalistes amateurs.

LA COLLECTION AÉRONAUTIQUE S'ENRICHIT

La saga de "l'Ange de Shearwater", le fameux hélicoptère canadien, se termine avec la mise à la retraite de l'appareil au Musée national des sciences et de la technologie d'Ottawa.

Trente-deux personnes, trois chiens et un chat doivent la vie à cette vieille machine qui compta parmi ses passagers trois gouverneurs généraux, un premier ministre, un président des États-Unis, des lords, des amiraux, des généraux et même le Père Noël.

Mais quinze ans de dur travail laissent des traces. Les progrès de la technologie permettent dorénavant de confier à des hélicoptères plus grands et mieux équipés les tâches que "l'Ange" accomplissait si bien en son temps.

Le 21 mai, "l'Ange de Shearwater", comme l'avaient surnommé les membres de son équipage et les pilotes qui se sont succédé à ses commandes a été remis officiellement à R.W. Bradford, conservateur de la Section de l'aviation et de l'espace du Musée national des sciences et de la technologie.

M. Bradford déclarait alors que le Musée se réjouissait fort de pouvoir exposer un appareil de ce type, et il a ajouté: "Cet appareil a accompli une tâche magnifique de sauveteur; on le connaît dans le monde entier. Son histoire illustre brillamment l'évolution de l'hélicoptère."

Le sauvetage de 21 des membres de l'équipage du *Kismet II*, cargo libérien échoué le 16 novembre 1955, constitue probablement la mission la plus importante et la plus célèbre de "l'Ange", qui n'avait

été mis en service à Shearwater, en Nouvelle-Écosse, que cinq mois auparavant. L'opération de sauvetage en mer dura 30 heures, avec des vents atteignant parfois 45 milles à l'heure; l'Ange cueillit un à un les membres de l'équipage du vaisseau, y compris le chien et le chat. Les deux pilotes qui s'étaient relayés aux commandes reçurent la médaille George et les hommes d'équipage furent cités par la Reine en récompense de ce sauvetage héroïque.

Désormais, à la Collection aéronautique nationale, des milliers de spectateurs pourront voir de leurs propres yeux l'appareil qui a tant marqué l'histoire de l'aviation canadienne.

ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LE TRANSPORT

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, et le secrétaire des Transports des États-Unis, M. John A. Volpe, ont conjointement signé à Ottawa le 18 juin un mémorandum d'entente prévoyant une collaboration plus étroite entre le département des Transports des États-Unis et le ministère des Transports du Canada.

Le but du mémorandum est d'encourager la collaboration en matière de recherche et de développement, afin de trouver une solution aux problèmes de transport communs aux deux nations.

Initialement, les sujets d'intérêt commun qui sont identifiés dans le mémorandum sont les suivants: transport par aéronefs à décollage et atterrissage verticaux et courts (V/STOL), démonstration et certification; transport terrestre à grande vitesse dans des corridors interurbains; mise au point de fournitures et de matériel de contrôle de la circulation aérienne et d'aides à la navigation aérienne; prévision des besoins de transport, et sécurité de tous les modes de transport.

La Voie maritime du Saint-Laurent a aussi fait l'objet des entretiens. On discutera plus tard de l'opportunité d'accroître la portée du programme conjoint de recherche et de développement.

SYSTÈME DE VÉRIFICATION DES PRIX DE VENTE (Suite de la p. 2)

On ne saurait mesurer par des statistiques, des révisions ou des études ou des augmentations de prix, les effets véritables de ce genre de programme. Son succès doit se mesurer en fonction des hausses de prix qui n'ont pas eu lieu ou qui ont été plus faibles qu'elles ne l'auraient été sans les critères. Ce qui fait son succès, c'est que l'industrie canadienne semble accepter et appliquer à ses politiques de prix de 1970 les critères de compression des prix, ce qui devrait, d'autre part, se traduire dans un ralentissement du taux d'accroissement des prix.